

PRESERVONS LA PLAINE : SAUVONS LES ABEILLES MAINTENANT

La Plaine de Versailles abrite une biodiversité apicole importante, incluant notamment l'abeille noire ainsi que de nombreuses espèces d'abeilles sauvages.

Ces populations sont aujourd'hui fragilisées par :

- La perte de diversité florale
- Un déficit alimentaire estival marqué pour les abeilles (notamment à partir du mois d'août).

En protégeant les abeilles, nous protégeons une part essentielle de notre alimentation, plus de 35 % de la production mondiale en dépend ainsi que la biodiversité tout entière. Ces petits pollinisateurs sont en effet indispensables à notre environnement et à nos cultures : sans leur travail de pollinisation, beaucoup de fruits et légumes que nous mangeons chaque jour disparaîtraient de nos assiettes.

Des fleurs pour les pollinisateurs

L'enjeu principal consiste à renforcer le refleurissement et la diversité végétale des territoires afin d'améliorer les ressources alimentaires des pollinisateurs.

Pour agir concrètement en faveur des pollinisateurs et de la biodiversité locale il faut :

- Restaurer les ressources alimentaires des pollinisateurs.
- Favoriser la faune auxiliaire.
- Augmenter la diversité végétale.

Le rôle de l'association

L'association de la Plaine de Versailles a lancé sa 3ème édition d'achat de graines mellifères et nectarifères.

En cette 3ème édition, nous avons proposé des sacs de couverts mellifères aux agriculteurs à semer pendant les rotations de cultures (printemps et automne), aux communes (pour les bordures de routes, les ronds-points, les massifs des espaces verts, les parcs, etc.), ainsi que des sachets de graines mellifères au grand public.

Une mobilisation de tous est nécessaire pour leur sauvegarde !

- Venez chercher votre sac de graines à la Maison de la Plaine.
- Faîtes un don à l'association en faveur des abeilles.
- Prenez connaissance du guide des plantes mellifères

Particulier : vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Entreprise : l'ensemble des versements à Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets-APPVPA permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur les sociétés de 60 % du montant de ces versements, plafonnée à 20 000 € ou 5 ‰ (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel hors taxe de l'entreprise.

Merci à nos soutiens !



Pour faire un don

Pour en savoir plus